

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DFPE 60** Subventions (9 101 109 euros) avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016, 11 décembre 2017 et 29 novembre 2018, par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et deux conventions avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e), dont les textes sont joints à la présente délibération, pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon.

Article 2 : Une subvention de 236 804 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 31 rue Claude Bernard à Paris 5e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01833).

Article 3 : Une subvention de 282 724 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 14, rue Jean Bart à Paris 6e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-01835).

Article 4 : Une subvention de 142 608 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de plein air située dans le jardin du Luxembourg à Paris 6e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-01840).

Article 5 : Une subvention de 353 723 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil située 13 rue Notre Dame des Champs à Paris 6e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-07611).

Article 6 : Une subvention de 186 346 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de plein air "Chalet du Champs de Mars" situé Allée Charles Risler à Paris 7e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-039).

Article 7 : Une subvention de 345 155 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 3, rue Oudinot à Paris 7e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01838).

Article 8 : Une subvention de 107 011 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie située Parc de Choisy, 2 rue du Docteur Magnan à Paris 13ème. (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019- 07474).

Article 9 : Une subvention de 221 778 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 16, rue Tiphaine à Paris 15e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01831).

Article 10 : Une subvention de 995 279 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 68, rue Saint Charles à Paris 15e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01826).

Article 11 : Une subvention de 276 459 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 10, rue André Theuriet à Paris 15e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019- 01842).

Article 12 : Une subvention de 806 370 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi accueil situé 38, rue Nicolo à Paris 16e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-08 501).

Article 13 : Une subvention de 495 107 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 14, boulevard Gouvion Saint Cyr à Paris 17e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01830).

Article 14 : Une subvention de 1 054 627 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 10, rue Vauvenargues à Paris 18ème. (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019- 07473).

Article 15: Une subvention de 120 387 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 48, rue des Bois à Paris 19e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-08 501).

Article 16 : Une subvention de 251 339 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 6 bis, rue Clavel à Paris 19e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01824).

Article 17 : Une subvention de 678 413 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 6 bis, rue Clavel à Paris 19e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019- 01825).

Article 18 : Une subvention de 297 869 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 3 rue Blanche Antoinette à Paris 19e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01829).

Article 19 : Une subvention de 584 475 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche en appartements située dans les 19ème rue Carducci et 20e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01836).

Article 20 : Une subvention de 178 525 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 32 rue Botzaris à Paris 19e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01832).

Article 21 : Une subvention de 407 794 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 3, place Martin Nadaud à Paris 20e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01837).

Article 22 : Une subvention de 366 366 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 104/106, rue de la Réunion à Paris 20e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019-01827).

Article 23 : Une subvention de 356 436 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 104/106, rue de la Réunion à Paris 20e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019- 01834).

Article 24 : Une subvention de 293 695 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 9 Bis rue Delaître à Paris 20ème (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02666).

Article 25 : Une subvention de 61 819 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 122, boulevard de Charonne à Paris 20ème. (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2019- 01843).

Article 26 : La dépense correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**